

COLLEGE CAZENEUVE Lyon 8°

Chères consœurs, chers Confrères,

Vous avez suivi dans la presse et les échanges de mails la polémique soulevée par la construction du collège Cazeneuve à Lyon 8ème.

La métropole, Maître d'ouvrage de l'opération, assure la Maîtrise d'oeuvre en Interne de cette construction en modulaire qui doit ouvrir à la rentrée de septembre 2017.

Afin d'obtenir des explications de la part des élus, Le SAR a adressé deux courriers en novembre 2016 et janvier 2017 à la Métropole pour manifester son interrogation et sa réprobation de l'usage de cette maîtrise d'oeuvre interne, sur la piètre qualité architecturale de cette construction et sur son inquiétude quant à la dérive du budget de l'opération.

Le SAR a provoqué une réunion dans ses bureaux le 27 février avec les représentants du CINOV et de l'UNTEC pour avoir un position commune de la maîtrise d'oeuvre sur ce sujet.

En plus de ces actions Le SAR a écrit le 3 Avril au Médiateur des Marchés Publics pour se saisir du dossier et obtenir des explications de la part des élus et des techniciens de la Métropole sur l'ensemble de la procédure.

Le SAR par son président, a rencontré avec Noël Brunet Président du CROARA :

Le 24 Avril 2017

M. Gérard Claisse Vice-Président de la Métropole en charge des Achats

M. Desbos élu du 8ème en charge des collèges à la Métropole de Lyon

Mrs. Hervé Renucci et Bouzigues de la Direction du Patrimoine

Le 23 Mai 2017

M. Michel Le Faou, Vice président de la métropole et Mme Anne Canova

Lors de ces entretiens, les élus nous ont fait part de la problématique de reprise de dossiers anciennement gérés par le Conseil Général, de l'urgence à trouver de nouveaux locaux et des 5.000 élèves qui intègrent le cycle secondaire sans que la Métropole n'ait eu le temps de se préparer à cette charge.

Nous avons pris acte de ces explications, mais nous avons rappelé vigoureusement notre désapprobation sur cette procédure de maîtrise d'oeuvre interne, nous avons protesté sur le fait que les travaux aient démarrés sans que le permis de construire soit accordé (c'est fait depuis le 19 Mai). Nous ne cautionnons pas cette construction modulaire et pensons que d'autres solutions auraient pu être trouvés avec les professionnels pour construire un bâtiment de qualité dans le délai attendu par la Métropole.

Nous avons reçu l'engagement par écrit de la Métropole que cette procédure était exceptionnelle, que sur les 12 collèges prévus dans la mandature, le collège Cazeneuve serait le seul lancé en maîtrise d'oeuvre interne.

Malgré cela au vu de la piètre qualité du dossier de Permis de construire qui est enfin consultable, nous allons interroger officiellement l'Ordre des Architectes pour que celui-ci se prononce sur la prestation du confrère salarié de la Métropole qui a signé ce Permis de Constuire.

Nous vous tiendrons naturellement au courant de la suite donnée à cette nouvelle démarche

Tous les documents pré-cités, courriers, compte-rendus... sont à votre disposition au secretariat du SAR.

Confraternellement

Le Bureau du SAR